

Image not found or type unknown



# Assurance responsabilité civile bailleur bail commercial

Par **ENFROY**, le **25/01/2019** à **09:35**

Bonjour

Je loue actuellement un local à usage commercial depuis 2013.

Ce local a été vendu en janvier 2019 et le nouveau propriétaire de demande 500 €/ht de charges locatives

(correspondant à la taxe foncière, qui était effectivement comprise dans le bail) et rajoute l'assurance du bailleur des locaux et les frais administratifs engendrés par la tenue des comptes donnée à une agence immobilière, soit 200 Euros, qui ne sont pas prévus au bail.

Merci pour votre aide afin de savoir si je dois régler ces nouvelles charges.